

# *Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 10 octobre 2017*

**Excusés : MOREL Nicolas & LEPEC Bertrand.**

**Absent : FLEURY Jacky.**

*Morel Nicolas a donné pouvoir à LEDAUPHIN Cédric*

**10/13 présents**

*11 votants en raison du pouvoir*

## **MAYENNE COMMUNAUTE**

Les statuts de MAYENNE COMMUNAUTE ont été légèrement modifiés. Les principales modifications sont liées à la mise en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) mais également de l'arrêt de la prise de compétence communautaire de la piscine de LASSAY-LES-CHATEAUX.

Nous proposons l'approbation de ces modifications.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00**

## **MAYENNE COMMUNAUTE**

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a remis son rapport annuel. Nous faisons un bilan des fosses septiques contrôlées, conformes voire non conformes et en cours de travaux.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00**

## **URBANISME**

La maison sise rue de la mairie et appartenant aux époux CHRÉTIEN a été mise en vente il y a quelques mois. Nous avons fait valoir notre droit de préemption. Ce dernier ayant été contesté, nous avons mis ce dossier entre les mains d'un avocat et spécialiste en droit public. Les vendeurs acceptant de nous vendre le bien et les futurs acquéreurs ayant renoncé à cet achat, nous nous portons toujours acquéreurs et souhaitons acheter ce bien au prix de 24.000 € nets vendeur.

Le projet futur serait d'embellir et d'élargir notre place publique. Pour ce faire, et dans un premier temps, nous démantèlerions cette habitation au bénéfice de différents aspects : Sécurité, visibilité, esthétique, embellissement etc...

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 01**

*Un mail, avant l'établissement de la délibération, a été envoyé à l'étude notariale pour l'informer de notre décision.*

## **PERSONNEL**

Nous délibérons pour les primes de fin d'année de notre personnel. Le montant est moins élevé que l'année précédente. Le départ de deux agents durant cette année ont fait diminuer la ligne budgétaire qui avait été prévue pour cela lors du vote du budget.

Le montant global, fixé sur les données du Centre de Gestion 53, est de 6508.44 € Brut.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **ÉGLISE**

La cloche de l'église dysfonctionne et le programmeur modulaire également. Nous proposons ces menus travaux. Ces derniers finaliseraient la réfection de notre église communale. Le montant du devis, établi par la société GOUGEON SAS – 37110 - VILLEDOMER, est d'environ 3500 €.

Il est proposé de demander un devis chez une société concurrente (une est implantée dans le Maine & Loire). À suivre. Nous votons sur le principe avant la réception et la comparaison des devis.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **BUDGET 2017**

Nous faisons un point sur le budget 2017 avant le dernier trimestre qui se profile.

Un excédent en fonctionnement sur le budget « commune » de 117.000 €. En section investissement, sur le même budget, nous enregistrons un déficit d'environ 300.000 € qui seront diminués par l'excédent de fonctionnement reversé sur cette même ligne.

Cette ligne d'investissement a été « gonflée » avec le maximum des dépenses d'investissement pour cette fin d'année sachant que cela s'avèrera inférieur en raison des investissements non réalisés ou non terminés.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **VOIRIE**

ORANGE, en raison de son occupation du domaine public, devra nous verser 730 €.

Nous devons délibérer en ce sens.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **ÉLU**

Christophe RIAUDEL étant démissionnaire, nous devons valider son non remplacement en tant qu'adjoint. Ce sujet avait été évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Pour cela, et en retour de l'acceptation du Préfet actant la démission de M. RIAUDEL en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, nous statuons pour supprimer un poste d'adjoint selon l'article L.2122-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Ses missions ont été dispatchées via les autres élus (adjoints et maire).

Nous proposons également comme le référent « DÉFENSE », Philippe SAVARY.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **SIAEP COMMER**

Christophe RIAUDEL était membre du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de COMMER.

Sandrine GUERN-LAPORTE se propose pour le remplacer.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **COMPTABILITÉ**

Deux associations du village demandent un subvention.

Nous proposons 200 € pour le CASL et 100 € pour les P'tits Bazogéens and Co.

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

*Les responsables ont été prévenus et nous remerciant.*

## **VOIRIE (Voie verte ARON – LA BAZOGE)**

Les plis Bazogéens ont été ouverts le lundi 9 octobre à 14h00. Huit entreprises ont répondu et voici le classement :

Classement	Entreprise	Prix	Note prix	Note Technique	Note totale
<b>1</b>	BENOIT MAURICE TP	37 791 €	70	25	95
<b>2</b>	CHAPRON SAS	39 656.75 €	66.70	27.50	94.20
<b>3</b>	STPO	41 813.25 €	63.26	30	93.26
<b>4</b>	TRAM TP	38 771 €	68.23	22.50	90.73
<b>5</b>	PIGEON TP	43 901.90 €	60.25	30	90.25
<b>6</b>	ELB	42 014.50 €	62.96	25	87.96
<b>7</b>	LEBLANC	48 301.50 €	54.76	27.50	82.26
<b>8</b>	GIFFARD	45 875.75 €	57.66	20	77.66

Nous délibérons (dont 1 vote par pouvoir) :

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RÉROCESSION CLOS OPALINE**

*Nous attendons le retour du notaire en charge du dossier. Suite à l'inspection par caméra, le réseau est en bon état. La voirie et l'éclairage public ont également été déclarés en bon état. Nous ne ferons pas opposition à la rétrocession.*

*À suivre...*

### **SALLE COMMUNALE**

*Pour remplacer Rémy COUSIN qui partira à la retraite au 31 décembre prochain, Mme & M. FORVEILLE se sont proposés pour être responsables de la salle communale. Nous acceptons et verrons les modalités entre le prédécesseur et ses successeurs.*

### **ILLUMINATIONS**

*Nous choisissons le 1<sup>er</sup> décembre pour le pot d'hiver du CASL et commun avec les illuminations du village.*

*Aussi, nous mettrons lesdites illuminations le samedi 18 novembre.*

*Les achats sont en cours pour continuer à embellir la place de la mairie.*

**Prochain conseil le mardi 14 Novembre 2017**